

Directeur du Club des Aventuriers

Fiche de poste

Le club des aventuriers est un ministère de l'église Adventiste du 7^{ème} jour, organisé pour tous les enfants de 4 à 9 ans, dans lequel l'église et la famille s'unissent pour aider les enfants à grandir joyeusement en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes.

Par le biais du programme des aventuriers, l'église collabore avec les parents. La plus grande ressource de l'église ce sont les enfants, donc il est urgent de relever le défi et de mettre à leur disposition un programme adapté pendant leurs premières années. Comme nous le précise Proverbes 22 : 6 « *Instruis l'enfant selon la voie qu'il doit suivre et quand il sera vieux il ne s'en détournera pas* ».

BUTS

Le programme des aventuriers a été conçu dans le but d'aider les parents à relever le défi de faire de leurs enfants des disciples du Christ dans le monde d'aujourd'hui. Il vise à renforcer la relation parents-enfants et à favoriser le développement de l'enfant dans les domaines, spirituel, physique, mental et social.

OBJECTIFS :

Le Club des aventuriers offre des activités amusantes, éducatives et créatives aux enfants pour :

- Développer un caractère semblable à celui du Christ ;
- Éprouver la joie et la satisfaction de bien faire les choses ;
- D'exprimer leur amour pour Jésus d'une manière naturelle ;
- D'apprendre l'esprit sportif (loyauté, honnêteté, maîtrise de soi) et de renforcer leur capacité à s'entendre avec les autres ;
- De découvrir les capacités que Dieu leur a données et de savoir comment les utiliser pour leur propre bien et servir les autres,
- Pour mieux comprendre ce qui fait la force des familles.
- Les enfants, à leur niveau, voudront donner leur cœur et leur vie à Jésus-Christ.
- Les enfants acquerront une attitude positive à l'égard des avantages, des joies et des responsabilités d'une vie chrétienne.
- Les enfants acquerront les habitudes, les compétences et les connaissances nécessaires pour vivre pour Jésus aujourd'hui.
- Les parents deviendront plus confiants et plus efficaces en tant que collaborateurs du Christ dans l'éducation de leurs enfants.
- Offrir une expérience significative et passionnante aux enfants qui attendent avec impatience de devenir un jour des éclaireurs.

DIRECTEUR DES AVENTURIERS

L'équipe dirigeante du club comprend, un directeur, plusieurs directeurs adjoints, un secrétaire et des animateurs de groupe. Le directeur et les adjoints sont désignés par la commission de nomination et élus par les membres de l'église.

Alors que vous choisissez votre équipe rappelez-vous que les personnes choisies doivent :

- Aimer les enfants,
- Etre des adventistes engagés, ayant une bonne relation avec Jésus.

L'une des tâches les plus importantes que vous devrez accomplir en tant que directeur est de **prier pour tous les membres du Club (moniteurs, enfants et familles)**. C'est aussi important que la planification et la préparation des rencontres. **La prière est un élément vital.**

1 - FORMER UN COMITE EXECUTIF DU CLUB DES AVENTURIERS

Ce comité exécutif se compose du directeur, du directeur adjoint, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un père et d'une mère du conseiller J.A. et du responsable J.A. de votre église. Ce groupe établit les règlements pour le bon fonctionnement du club. Il établit les buts et les objectifs et coordonne le calendrier du club avec le calendrier de l'église.

2 - PLANIFIER L'ANNEE DU CLUB DES AVENTURIERS

Prévoyez un temps pour prier !

Prenez le temps avec vos adjoints et les moniteurs avant le début de l'année pour concevoir le calendrier des activités du club. **Une planification à l'année fournit une feuille de route efficace et une lisibilité des activités prévues pour les aventuriers pour l'année entière.**

L'équipe travaillera de façon plus efficace si elle a une vision globale. En planifiant à l'avance, vous permettez aussi aux familles d'organiser leur emploi du temps en fonction des aventuriers et d'éliminer les conflits horaires. Lors de vos rencontres posez-vous les questions suivantes :

- Que désirons-nous accomplir cette année ?
- Comment pouvons-nous atteindre nos objectifs
- Quand aura lieu chaque évènement ?
- Qui sera responsable ?
- A quelle fréquence le club doit-il se réunir ?

3 - PLANIFIER UNE VISITE DES FOYERS

Organiser la visite des foyers où résident des aventuriers potentiels, penser également à des foyers non adventistes.

4 - ORGANISER LA CEREMONIE D'ADHESION

Envoyer des courriers d'invitation à toutes les familles ayant des aventuriers potentiels deux semaines avant la cérémonie d'adhésion.

Annoncer le programme des aventuriers à l'église par tous les moyens dont vous disposez.

Cette cérémonie doit être une belle fête donnant envie de s'inscrire.

5 - L'AVENTURE DES AVENTURIERS COMMENCE !

Le premier évènement officiel de l'année des aventuriers commence ! LA CEREMONIE D'ADHESION. C'est le lancement du club.

L'adhésion et le règlement la cotisation de 12,00€ doivent désormais être réalisés sur le site de l'AJAG.

L'adhésion est effective quand la cotisation est versée. Le directeur doit remettre le rapport d'effectif au plus tard le 15 février 2025. La somme des rapports des clubs de Guadeloupe donne une image de l'activité.

6 - PREMIERE REUNION DU CLUB

Il est important que cette réunion soit l'une des plus amusantes et excitantes, il faut que chaque aventurier soit intégré dans les activités.

7 - ENCOURAGER LA COMMUNAUTE A S'INTERESSER AU CLUB

Une fois que le club a commencé, solliciter les familles de l'église et de la communauté qui n'ont pas été antérieurement intéressées.

Le directeur devrait se faire l'ami de chaque famille des aventuriers. Intéressez-vous particulièrement aux familles non adventistes.

Le club des aventuriers doit être un club missionnaire.

8 - ORGANISATION DE SORTIES

L'AJAG est une association. Toutes les activités réalisées en dehors des murs des sections locales sont soumises à des procédures administratives. Nous vous invitons à respecter les délais pour un traitement efficace de vos demandes. Dans le cas contraire, l'activité sera refusée.

- Pour une sortie pédagogique citadine (parcs, musée, etc.) vous devez fournir deux semaines avant la date de la sortie :
 - Le formulaire de « **DEMANDE DE SORTIE** » ;
- Pour une sortie en nature (randonnée, baignades, etc.) vous devez fournir deux semaines avant la date de l'activité :
 - Le formulaire de « **DEMANDE DE SORTIE** »
 - Le nom du maître-nageur si baignade

- Le nom des accompagnateurs titulaires du BAFA
- Le nom du guide de montagne (ou de l'association) si marche en milieu inconnu
- Pour une sortie en montagne, avertir les autorités par courrier (pompiers, gendarmerie, mairie)
- Le nom du titulaire du PSC1